



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 110 - JUILLET 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2012195-0013 - Arrêté de délégation de signature 2012-11 HUPS du 13 juillet 2012	1
Arrêté N °2012200-0007 - délégation de signature GH Mondor relatif à Joffre Dupuytren et Mme Diviné	10

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté N °2012202-0001 - DELEGATION DE LA SIGNATURE PREFECTORALE RELATIVE A LA DESIGNATION ET L HABILITATION DE CERTAINS AGENTS A ACCEDER AUX DONNEES A CARACTERE PERSONNEL CONTENUES DANS LES TRAITEMENTS AUTOMATISES UTILISES PAR LES	20
AGENTS DU CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE CNAPS	

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2012183-0002 - DRFiP75 - Délégations de signatures concernant les services du pôle fiscal Paris Centre et services spécialisé - MANÉ	23
--	----



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012195-0013

**signé par Directeur du groupe hospitalier Bicêtre Paul Brousse Antoine Bécère
le 13 Juillet 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature 2012-11
HUPS du 13 juillet 2012

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012-11 HUPS

Le directeur par intérim du groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

Vu l'arrêté directeur n° 2010- 285 DG portant nomination de Mme Christine WELTY aux fonctions de directrice par intérim du groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse,

Vu les arrêtés directoriaux N°2010 – 293 DG, 2011 – 0084 DG, 2011- 44 DG, 2012 – 0042 DG et 2012 – 0043 DG portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse.

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à M. Thomas LAURET, directeur du groupe hospitalier adjoint par intérim, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2011-0072 DG.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Olivier FALANGA, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A , B C – 7°, F -7° et G 1 à 3 ème alinéa de l'arrêté n°2011 – 0072 DG.
- Mme Marie-Anne RUDER, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, paragraphe C – 7°, E, G à l'exclusion des alinéas 4 à 7 et I de l'arrêté n°2011 – 0072 DG.
- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé des achats et des prestations logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 8, 9, 10 ,13 14 et 15 paragraphe F alinéa 1, 2 et 5 de l'arrêté n°2011-0072 DG.
- M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 2, 3, 4, 7, 11, 12 et 16 paragraphe D et F de l'arrêté n°2011-0072 DG.
- Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site de Bicêtre et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 15 °, paragraphe G alinéas 4 à 7, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n 2011-0072 DG.
- M. Aurélien MOLLARD, directeur des ressources humaines du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, C – 7° ainsi qu'à l'article G 1 à 3 de l'arrêté n°2011-0072 DG portant sur les actes suscités du site Antoine Béclère.
- M. Serge BOUCHAT, Directeur du système d'information, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1- C- 5° et D de l'arrêté n°2011-0072 DG.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Anne RUDER, directrice du site Antoine Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2011-0072 DG.
- Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2011-0072 DG.
- Mme Hélène JACQUES, directrice du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2011-0072 DG.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Olivier FALANGA, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Aurélien MOLLARD, Adjoint au directeur des Ressources humaines du groupe hospitalier, directeur des ressources humaine du site de Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B ainsi qu'au paragraphe C – 7° de l'arrêté n°2011 – 0072 DG.

-Mme Lise CHARMET, adjoint au directeur des ressources humaines du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B ainsi qu'au paragraphe C – 7° de l'arrêté n°2011 – 0072 DG.

- Mme Pascale FORATIER, responsable du département paie, carrières et gestion du temps, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier FALANGA, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2011-0072 DG.

Mme Delphine DUBARRY, responsable du département des mouvements des personnels et du suivi du budget, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier FALANGA, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Marie-Anne BOSSY, responsable du département des relations sociales et des conditions de travail, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier FALANGA, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Catherine FOURCADE, responsable de formation, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier FALANGA, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2011-0072 DG.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Anne RUDER, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Marion LOPEZ, adjointe à la directrice, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et G à l'exclusion des alinéas 4 à 7 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Christine GUERI, directrice de la qualité - gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E et I de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- M. Pierre PERES, responsable du personnel médical du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 7 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Cécile CARLES, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 7 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Peggy GUEZ, adjointe au responsable du personnel médical du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Anne RUDER, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 7 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

En cas d'empêchement de Mme Christine GUERI, directrice de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Marie-Ange HERRER, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Christine GUERI, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Martine TRANCHE, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Christine GUERI, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Nathalie LE FLOCH, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Christine GUERI, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Françoise FAASSE, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Christine GUERI, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E de l'arrêté n°2011-0072 DG.

En cas d'empêchement de M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé des achats et des prestations logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Richard FIZAINE, adjoint au directeur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 8, 9, 10, 13, 14 et 15 paragraphe F alinéa 1 et 2 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- M. Jean GARNIER, Ingénieur à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 8, 9, 10, 13, 14 et 15 paragraphe F alinéa 1 et 2 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Catherine LEBOURGEOIS, Attaché d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 8, 9, 10, 13,14 et 15 paragraphe F alinéa 1 et 2 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Myriam GAVOUX, technicien des services hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 8, 9, 10, 13,14 et 15 paragraphe F alinéa 1 et 2 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Laurence CHARTIER, responsable de bureau des achats fournisseurs, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 8, 9, 10, 13, 14 et 15 paragraphe F alinéa 1 et 2 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

En cas d'empêchement de Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Sophie MAUNIER, Adjointe à la Directrice, chargée des recettes, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 15 ° ainsi que le paragraphe G alinéas 4 à 7, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n 2011-0072 DG.

- Mme Fabienne BEFFY, responsable de la Cellule recherche à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Florence Favrel Feuillade et ceci uniquement pour les matières énoncées et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 15°, paragraphe G alinéas 4 à 7, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n 2011-0072 DG.

- Mme Aurélie MORETTI, chargée de l'EPRD et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 15, paragraphe G alinéas 4 à 7, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Joëlle MIGEOT, responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 6, 7, 8,9, 12, 13, 14, 15, 16 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

-Mme Dominique ELLERT, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9°, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Jacqueline NARDONNE, adjointe au responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9° paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Florence CARTON, responsable de la régie du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 6, 7, 8,9, 12, 13, 14, 15, 16 de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Laurence HABERT, responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9°, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Yveline HELLARD, responsable des admissions, frais de séjour du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9°, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n°2011-0072 DG.

En cas d'empêchement de M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Colette TEULIE, adjointe au directeur, chargée des équipements et du biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 2, 3, 4, 7, 12 et 16, paragraphe D et F de l'arrêté n°2011-0072 DG.

- Mme Sophie DERAMAT, adjointe au directeur, chargée des travaux, maintenance et sécurité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C, 2, 3, 4, 7, 12 et 16, paragraphe D et F de l'arrêté n°2011-0072 DG.

En cas d'empêchement de M. Aurélien MOLLARD, directeur-adjoint chargé des ressources humaines du site Antoine Béclère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Magali CESBRON, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Aurélien MOLLARD, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B ainsi qu'au paragraphe C – 7° de l'arrêté n°2011-0072 DG.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Marie-Anne RUDER, directrice du site Antoine Béclère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé des achats et des prestations logistiques, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

- M. Aurélien MOLLARD, directeur des ressources humaine du site de Antoine Béclère, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

- Mme Sophie MAUNIER, directrice des finances du site Antoine Béclère, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

- Mme Marion LOPEZ, adjointe à la Directrice des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Bécère.

En cas d'empêchement de Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Sophie MAUNIER, Adjointe à la Directrice des finances, chargée des recettes, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- Mme Marie-Anne RUDER, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- Mme Marion LOPEZ, adjointe à la directrice des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

En cas d'empêchement de Mme Hélène JACQUES, directrice du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Olivier FALANGA, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Paul Brousse.

-Lise CHARMET, adjointe au Directeur des ressources humaines du groupe hospitalier à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Paul Brousse.

- Richard FIZAINÉ, adjoint au directeur des services économiques et logistiques, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Paul Brousse.

- Christine GUERI, directrice de la qualité - gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène JACQUES a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Paul Brousse.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2011 – 0072 DG pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative notamment ceux figurant au paragraphe H de l'article 1 à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté,

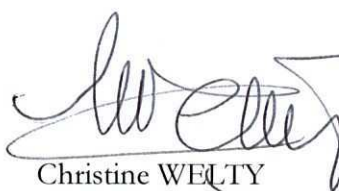
- Mme Marie-Jeanne GRASSART, Mme Michelle MONTEIL, Mme Cécile PIVERON, Mme Agnès WOELFFEL, M. Mohammed BOUBEKRI, Mme Fabienne GILBERT, Mme Muriane LOUIS THERESE, Mme Florence LEROY, Mme Anne Sophie MICHEL, Mme Stéphanie DEFRENNE, Mme Pascale PRAT, Mme Béatrice THIMONIER, Mme Isabelle ORENGA, Mme Catherine SUQUET et Mme Josyane PAPE.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2012 – 09 HUPS de délégation de signature 2 avril 2012 est abrogé.

ARTICLE 8 : La directrice par intérim du groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Kremlin Bicêtre, le 13 juillet 2012



Christine WELTY



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012200-0007

**signé par Directeur du groupe hospitalier Henri Mondor Albert Chenevier Emile Roux Joffre-Dupuytren Georges Clémenceau
le 18 Juillet 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

délégation de signature GH Mondor relatif à
Joffre Dupuytren et Mme Diviné

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012 – les numéros sont ajoutés par la publication du recueil des actes administratifs.

La directrice par intérim du groupe hospitalier
Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clémenceau

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2010-284 DG donnant délégation permanente de signature aux directeurs par intérim des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège, abrogé par l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG du 9 mai 2011, fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'APHP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêts commun,

Vu l'arrêté directeurial n° 2010-285 DG portant nomination de Mme Martine Orio aux fonctions de directrice par intérim du groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clémenceau,

Vu l'arrêté directeurial n° 2010-294 DG portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clémenceau

ARRETE

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Joël Alexandre**, directeur du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directeur du site Henri Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Henri Mondor -Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau, dans le champ d'attribution du directeur par intérim du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Odon Martin-Martinière**, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Madame Sabrina Lopez**, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et G et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.
- **Madame Béatrice de la Chapelle- Clément**, directrice adjointe chargée de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe E, H et I de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé.
- **Monsieur Benoit Sevcik**, directeur-adjoint chargé des Finances, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C, D, F et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Madame Estelle Plan**, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Monsieur Marc Pommier**, directeur du pôle ingénierie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Monsieur Jean Pierre de Michiel**, directeur des services informatiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe D et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Madame Sylvie Debray**, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe B et H de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé,
- **Madame Claire Verger**, attachée d'administration hospitalière, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 2 /07/2011).

- **Madame Catherine Diviné**, pharmacien, chef de service de la pharmacie d'Albert Chenevier, à l'effet de signer les documents en matière économique et financière paragraphe C alinéa 2, relatifs à l'engagement des dépenses d'exploitation.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle Burkhard**, directrice du site Albert Chenevier et secrétaire générale à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- **Monsieur Philippe Le Roux**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n ° 2011-0072 DG susvisé.

- **Monsieur Julien Delie**, directeur du site Joffre Dupuytren, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- **Madame Valérie Deleuze-Dordron**, directrice du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

a) En cas d'empêchement de Madame Martine Orio, directrice par intérim du groupe Henri Mondor Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau et de Monsieur Joël Alexandre, directeur adjoint du groupe, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Odon Martin-Martinière** directeur adjoint chargé des ressources humaines à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

- En cas d'empêchement de Madame Martine Orio, directrice par intérim du groupe Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau, de Monsieur Joël Alexandre, directeur adjoint du groupe, de Monsieur Odon Martin -Martinière directeur adjoint chargé des ressources humaines, délégation est donnée à **Mme Isabelle Burkhard**, secrétaire générale, et **Madame Joëlle Marguery**, secrétaire générale adjointe à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé ;

b) En cas d'empêchement de Monsieur Odon Martin-Martinière, directeur adjoint chargé des ressources humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean Bernard Castet**, directeur adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- **Madame Jacqueline Auberger**, directrice adjointe à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- En cas d'empêchement de Monsieur Jean Bernard Castet, directeur adjoint et de Madame Jacqueline Auberger directrice adjointe ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine Finidori**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri Mondor et Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- **Madame Pierrette Lorente**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- **Madame Franciane Chipotel Besse**, attachée d'Administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clémenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- **Madame Gaëlle Maille**, adjointe des cadres hospitaliers à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

- **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Martin Martinière et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directorial n° 2011-0072 DG susvisé

c) En cas d'empêchement de Madame Sabrina Lopez directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Olivier Guigou** attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabrina Lopez et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, G et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

d) En cas d'empêchement de Béatrice de la Chapelle Clément, directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et des usagers ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Joëlle Le Gal**, cadre supérieure de santé, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Béatrice de la Chapelle – Clément et ceci uniquement pour les matières (paragraphe E, H et I) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

e) En cas d'empêchement de Monsieur Benoît Sevcik, directeur adjoint chargé des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Benoît Mournet**, directeur adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Benoît Sevcik et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

f) En cas d'empêchement de **Madame Estelle Plan**, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Serge Flasque**, ingénieur à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle Plan et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

En cas d'empêchement de **Madame Estelle Plan**, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, de Monsieur Serge Flasque, ingénieur, délégation est donnée à :

- **Madame Marie Annick Liger**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Madame Estelle Plan et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

g) En cas d'empêchement de Monsieur Marc Pommier, directeur du pôle ingénierie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Julie Favrolles**, ingénieure, à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier-Henri Mondor, Joffre Dupuytren, Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

-**Madame Laura Martinez**, ingénieure, à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier- Henri Mondor, Joffre Dupuytren, Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

- **Monsieur Yorick Pichault Lacoste**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
 - **Monsieur Serge Magnac**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
 - **Madame Manelle Ajjaj**, ingénieur à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc Pommier et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, D, F et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
- h) En cas d'empêchement de Madame Sylvie Debray, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :
- **Monsieur Pascal Sandmann**, directeur des soins à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier Henri Mondor, Joffre - Dupuytren, Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
 - **Madame Dominique Anger**, directrice des soins à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier – Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé
 - **Madame Christine Bargiela**, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de Madame Sylvie Debray et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B et H) de l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Madame Isabelle Burkhard, directrice du site Albert Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Pascal Sandmann**, directeur des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Isabelle Burkhard, ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,
- **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Isabelle Burkhard, ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-Bernard Castet**, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe Le Roux a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, de Monsieur Jean Bernard Castet, directeur adjoint ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Christine Bargiela**, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Philippe Le Roux a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,

En cas d'empêchement de Madame Valérie Deleuze-Dordron, directrice du site Georges Clemenceau, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Julien Delie**, directeur, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Jacqueline Auberger**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Danielle Dubois**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Georges Clemenceau
- **Madame Nadine Duvernoy**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels Madame Valérie Deleuze-Dordron a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Georges Clemenceau

En cas d'empêchement de Monsieur Julien Delie, directeur du site Joffre Dupuytren, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Valérie Deleuze-Dordron**, directrice, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Julien Delie a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,
- **Mme Jacqueline Auberger**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Julien Delie a ou avait

reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,

En cas d'empêchement de Monsieur Julien Delie, directeur du site Joffre Dupuytren, de Mme Valérie Deleuze Dordron, directrice du site Georges Clemenceau, et de Madame Jacqueline Auberger, directrice adjointe ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Sylvie Savy**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes pour lesquels Monsieur Didier Cazejust a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2011-0072 DG susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Sites Albert Chenevier-Henri Mondor :

Administrateurs de garde 1

Joel Alexandre, directeur adjoint GH
Isabelle Burkhard, directrice adjointe et secrétaire générale
Béatrice de la Chapelle-Clément, directrice adjointe
Sabrina Lopez, directrice adjointe
Odon Martin Martinière, directeur adjoint
Benoît Mournet, directeur adjoint
Estelle Plan, directrice adjointe
Marc Pommier, ingénieur général
Pascal Sandmann, directeur des soins
Benoît Sevcik, directeur adjoint
Yvon Spetebroodt mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- ACHAT
Joëlle Teixier, directrice de la communication

Administrateurs de garde 2

Albert Chenevier

Odile Baudry, adjointe des cadres hospitaliers
Cécile Maurice, attachée d'administration hospitalière
Ahmed Raoui, mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS
Nathalie Roger, Technicien supérieur hospitalier
Florence Simoes Da Cruz, adjointe des cadres hospitaliers.

Henri Mondor

Christine Droy, adjointe des cadres hospitaliers
Yvon Escobar, attaché d'administration hospitalière
Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière

Frédéric Gatibelza, adjoint des cadres hospitaliers
Joëlle Le Gal, cadre supérieur de santé
Claire Verger, attachée d'administration hospitalière
Nadine Vigor, attachée d'administration hospitalière.

Site Emile Roux :

Philippe Le Roux, directeur
Michel Briend, ingénieur
Christine Bargiela, coordonnatrice générale des soins
Jean Bernard Castet, directeur adjoint
Jean Pierre de Michiel, directeur des services informatiques
Sabrina Lopez, directrice adjointe
Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière

Site Joffre Dupuytren

Julien Delie, directeur
Georges Barba, adjoint des cadres hospitaliers
Sandrine Bernard, adjointe des cadres hospitaliers
Christine Brun, assistante médico-administrative
Christine L'étang, adjointe des cadres hospitaliers
Gaëlle Maille, adjointe des cadres hospitaliers

Site Georges Clemenceau

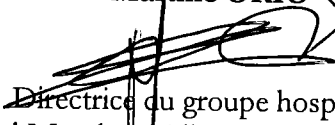
Valérie Deleuze-Dordron, directrice
Marie-Christine Bertrand, cadre supérieur de santé
Franciane Chipotel Besse, attachée d'administration hospitalière
Yolande Corbi, cadre supérieur de santé
Sylvie Schmitt, adjointe des cadres hospitaliers
Didier Mariani, cadre supérieur de santé

ARTICLE 7 : l'arrêté n° 2012 165 0014 en date du 13 juin 2012 de la Directrice du groupe hospitalier Albert Chenevier-Henri Mondor-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 8 : La directrice du groupe hospitalier Henri Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Créteil, le 18 juillet 2012

Martine ORIO


Directrice du groupe hospitalier
Henri Mondor - Albert Chenevier, Emile
Roux, Joffre Dupuytren, Georges Clemenceau





PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012202-0001

**signé par Préfet de police
le 20 Juillet 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

DELEGATION DE LA SIGNATURE
PREFECTORALE RELATIVE A LA
DESIGNATION ET L HABILITATION DE
CERTAINS AGENTS A ACCEDER AUX
DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
CONTENUES DANS LES TRAITEMENTS
AUTOMATISES UTILISES PAR LES
AGENTS DU CONSEIL NATIONAL DES
ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE
CNAPS



**PREFECTURE DE POLICE
DIRECTION DE LA POLICE GENERALE**

20 JUIL. 2012

Arrêté n° 2012-00688

Accordant délégation de la signature préfectorale relative à la désignation et l'habilitation de certains agents à accéder aux données à caractère personnel contenues dans les traitements automatisés utilisés par les agents du conseil national des activités privées de sécurité.

Le préfet de police,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.234-1, L.612-7, L.612-20, L.622-7 et L.622-19 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret 2001-583 du 5 juillet 2001 modifié portant création du système de traitement des infractions constatées dénommé « *STIC* » et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2006-1411 du 20 novembre 2006 portant création du système judiciaire de documentation et d'exploitation dénommé « *JUDEX* » et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu l'arrêté du 9 février 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la carte professionnelle des agents de sécurité privée dénommé « *Dracar* » ;

Vu le décret du 31 mai 2012 portant nomination de Bernard Boucault, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'Ecole nationale d'administration, préfet de police.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Vu le décret du 9 mars 2012 par lequel M. Cyrille Maillet, administrateur civil hors classe, est nommé directeur de la police générale à la préfecture de police;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet,

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Cyrille MAILLET, directeur de la police générale, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes portant désignation et habilitation des agents du conseil national des activités privées de sécurité autorisés à accéder pour les besoins exclusifs de leurs missions aux données à caractère personnel contenues dans les traitements autorisés par les textes réglementaires visés au présent arrêté.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille MAILLET, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est exercée par M. David JULLIARD, sous-directeur de l'administration des étrangers, et Mme Anne BROSSEAU sous-directrice de la citoyenneté et des libertés publiques.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille MAILLET, de M. David JULLIARD et de Mme Anne BROSSEAU, la délégation qui leur est consentie respectivement aux articles 1 et 2 est exercée par Mme Nacera HADDOUCHE, directrice de cabinet.

Article 4 : Le préfet, directeur du cabinet et le directeur de la police générale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « *recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police* » ainsi qu'au « *bulletin municipal officiel de la ville de Paris* ».

Le préfet de police



Bernard BOUCAULT



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012183-0002

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 01 Juillet 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

DRFiP75 - Délégations de signatures
concernant les services du pôle fiscal Paris
Centre et services spécialisé - MANÉ



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle fiscal Paris Centre et Services Spécialisés

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle, gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu la décision du directeur général du 18 octobre 2011 désignant à compter du 1^{er} novembre 2011, Jean-Pierre PÉRY, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de gérant intérimaire de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1er. – Délégation de signature est donnée à Jean-Jacques MANÉ, conservateur des hypothèques chargé du 4^{ème} bureau de la Conservation des hypothèques de Paris, à l'effet de :

- 1) prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 2) signer les certificats de dégrèvements relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses, quel que soit le montant des sommes dégrévées et l'autorité ayant prononcé la décision.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Conservation des hypothèques de Paris, 6 rue Paganini 75020 Paris et sera publié au recueil des actes administratifs.

A Paris, le 1^{er} Juillet 2012

Jean-Pierre PÉRY

